

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-sept mai, le Conseil Municipal de la Commune de VAL-REVERMONT s'est réuni à 20 h au nombre prescrit par la Loi à la Mairie de TREFFORT, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Monique WIEL.

Secrétaire de séance : LEBOEUF Jean-Luc

Convocation et affichage le 21 mai 2024

19 membres présents

Membres présents : AGOSTINI Nathalie, ALLEHAUX Dominique, CARON Laetitia, CHABERT Frédéric, CORDENOD Jean-Paul, DUCREUX Florence, DUTEL Frédéric, GAUGE Jacques, JOLY Olivier, LEBOEUF Jean-Luc, MARECHAL Robert, MEUROU Frank, MONCEL Alain, PONCIN Elisabeth, PUDDU Maryse, REVEL Jean-Louis, SERVIGNAT Hervé, TEISSIER Hélène, WIEL Monique.

Excusés : ADIER Emmanuelle (pouvoir à H. TEISSIER), BULIN Bérangère (pouvoir à L. CARON), CATHERINE-BONNICI Julie (pouvoir à A. MONCEL), HARNAL Maryline (pouvoir à JP CORDENOD), PARRAIN Noël (pouvoir à E. PONCIN), PUVILLAND Christophe (pouvoir à JL REVEL), THEVENARD Béatrice (pouvoir à F. DUCREUX).

Ordre du jour du Conseil :

- Approbation du dernier procès-verbal,
- Approbation du Plan Local d'Urbanisme et du zonage d'assainissement, entraînant l'abrogation de la carte communale de Pressiat,
- Transition écologique : modification de l'aide aux habitants pour l'acquisition de vélo,
- Demande de subvention au Département pour la rénovation de la salle des Fêtes,
- Demande de subvention à l'Agence de l'eau pour le forage à proximité de la salle des sports,
- Zones d'accélération des énergies renouvelables,
- Tarifs de vente des livres, CD et DVD à la médiathèque (désherbage),
- Présentation du rapport annuel de réseau de chaleur,
- Tour des commissions,
- Questions diverses.

Approbation du dernier procès-verbal

Le procès-verbal du 30 avril 2024 est approuvé.

Arrivée d'Alain MONCEL à 20h06

Approbation du Plan Local d'Urbanisme et du zonage d'assainissement, entraînant l'abrogation de la carte communale de Pressiat,

Suite à l'enquête publique qui s'est déroulée du 22 janvier au 23 février 2024, le commissaire enquêteur a transmis son rapport et ses conclusions. Les élus en charge du dossier, avec le cabinet Citadia ont apporté les réponses aux remarques des Personnes Publiques Associées. Suite à ces modifications apportées, le Plan Local d'Urbanisme peut désormais être approuvé.

M. BERGOUNIOUX, directeur du cabinet Citadia présente à l'assemblée délibérante le Plan Local d'Urbanisme modifié.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver le Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Conformément à l'article L153-23 du code de l'urbanisme, la délibération d'approbation du PLU deviendra exécutoire après l'exécution des formalités suivantes :

- Sa transmission à Madame la préfète,
- Son affichage en mairie durant un mois,
- La publication de la mention de cet affichage dans un journal diffusé dans l'ensemble du département,
- La mise en ligne sur le géoportail de l'urbanisme.

Par ailleurs, le zonage d'assainissement sera approuvé par Grand Bourg Agglomération (compétent en la matière) courant juillet. Dès son approbation, la commune devra prendre un arrêté pour mise à jour.

O. JOLY demande s'il peut y avoir des recours ?

M. BERGOUNIOUX répond positivement, il est possible de faire un recours gracieux auprès de la Préfecture, il doit être formulé dans un délai de deux mois après la délibération du conseil municipal ayant approuvé la révision du PLU et la publicité de cette délibération.

Dans le cadre de son rapport et de ses conclusions, le commissaire enquêteur a émis un avis favorable sur le projet du Plan Local d'Urbanisme assortis de 11 réserves. Ces réserves ont été étudiées par la municipalité afin d'apporter des évolutions au dossier de PLU. M. BERGOUNIOUX présente les réponses apportées aux réserves.

Réserve n°1 - DDT

Mieux justifier la consommation d'espaces, préciser le calcul des besoins en logements, compléter et améliorer l'étude de densification, y compris en zone économique

E. PONCIN interroge M. BERGOUNIOUX sur les logements de Pressiat qui n'apparaissent pas dans le document présenté.

M. BERGOUNIOUX précise qu'il ne s'agit pas d'une extension mais que cette zone est déjà dans le secteur urbanisable, il n'y a donc pas nécessité de les faire apparaître.

Des questions sont posées sur la compatibilité avec le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) qui est en cours d'études par GBA. La commune devra-t-elle réviser le PLU présenté ce jour pour être compatible avec le prochain SCOT ?

Madame le Maire répond que le PLU tel que présenté ce jour prend déjà en compte les perspectives du nouveau SCOT, le travail, en amont, a été fait avec Grand Bourg Agglomération.

Réserve N°6 – Département de l'Ain

Mettre en place un principe de phasage des quatre secteurs inscrits en zone 1AU.

Un principe d'échéancier a été inscrit dans les OAP :

1. Court terme : Cuisiat chemin de Bret et Treffort Saint-Michel
2. Moyen terme : phase 1 de l'OAP Treffort centre
3. Long terme : Cuisiat centre et phase 2 de l'OAP Treffort centre

O. JOLY demande si le calendrier nous engage et pourrait être bloquant ?

M. BERGOUNIOUX répond que non. Le calendrier tel que présenté est crédible aujourd'hui, mais si la commune détermine qu'il est difficile de suivre les priorités définies, il sera possible de le modifier.

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'approuver la révision du plan local d'urbanisme et d'abroger la carte communale de Pressiat.

Transition écologique : modification de l'aide aux habitants pour l'acquisition de vélo

Afin de soutenir les initiatives des habitants en matière de transition écologique / énergétique, par délibération en date du 25 avril 2023 le conseil municipal avait décidé d'apporter des aides pour l'acquisition de vélo, de récupérateur d'eau de pluie, et pour le diagnostic énergétique de leur logement.

Madame le Maire propose au conseil municipal de faire évoluer les aides pour l'acquisition de vélo.

Pour rappel, l'aide était de 100 € par foyer par an (dans la limite de 50 % de la dépense).

Madame le Maire propose que l'aide soit désormais de 150 € par an, avec l'acquisition possible de 2 vélos par foyer et par an (dans la limite de 50 % de la dépense). Tout en conservant les mêmes modalités pour les justificatifs.

Les derniers dossiers traités par la trésorerie municipale datent du 19 mars 2024, Madame le Maire propose que cette évolution soit applicable à compter du 20 mars 2024.

A. MONCEL demande à ce que l'information sur les aides aux habitants soit communiquée.

Madame le Maire répond que l'information a été diffusée sur les réseaux et dans le bulletin municipal, mais prend note de renouveler la communication.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, la proposition faite ci-dessus pour l'acquisition de vélo, de manière rétroactive à compter du 20 mars 2024.

Demande de subvention au Département pour la rénovation de la salle des Fêtes de Treffort

L'agence départementale d'ingénierie de l'Ain, mandatée par la commune, va déposer une demande de subvention auprès du Département pour les travaux de rénovation de la salle des fêtes.

Le coût prévisionnel est estimé, sur la base d'un estimatif au stade études d'avant-projet à 1 485 000,00 € HT de travaux et à un montant global d'opération à 1 775 531,00 € HT.

Afin de préserver son budget, la commune fera appel à un accompagnement financier des différents partenaires pouvant appuyer ce type de projet d'aménagement.

A titre indicatif, ce projet est éligible à des aides :

- Départementales de contractualisation avec les communes en tant qu'investissement structurant et au titre de la transition écologique,
- au titre de la dotation d'équipements des territoires ruraux (DETR) et du Fonds verts pour la partie rénovation énergétique
- de la région Aura

Le plan de financement déposé à l'appui de cette demande est donc le suivant :

DEPENSES		RECETTES				
Types de dépenses	Montants HT	Financeurs	Eligibilité	Plafond	Taux	Montant de subvention
Travaux réhabilitation	1 132 300,00 €	DETR	Construction, rénovation et urbanisme Taux variable de 20 à 40% avec possibilité de bonification + Frais annexes	200 000 €	11,26%	200 000,00 €
		CD 01 - Investissements structurants	Aménagement extérieur, travaux de construction, de rénovation (dont démolition et études) Taux variable selon montant du projet + Frais annexes	Projet < 400 000 € De 10 000 € à 100 000 € HT (30%) Puis de 100 001 € à 399 999 € HT (15%) Projet > 400 000 € (15%) Plafond 150 000 €	8,45%	150 000,00 €
Frais annexes éligibles	154 885,68 €	Région	Contrat Région / Bonus ruralité Taux moyen de subvention 15 % + Frais annexes	Dépenses entre 7 000 € et 250 000 € Subvention entre 2 500 € et 100 000 €	2,82%	50 000,00 €
Travaux de rénovation énergétique	352 700,00 €	CD 01 transition écologique	Travaux de réhabilitation thermique, économies d'énergie, utilisation d'énergies renouvelables + Frais annexes	20 % dans la limite de 300 000 €	4,52%	80 189,06 €
Frais annexes éligibles	48 245,32 €	Fonds vert	Travaux de rénovations thermiques et énergétiques des bâtiments publics Le taux d'aide est variable en fonction de la nature des travaux + Frais annexes	Respect du plafond 80 % d'aide publique	4,52%	80 189,06 €
Frais annexes non éligibles	87 400,00 €	Sous-total subventions publiques			31,56%	560 378,13 €
		Autofinancement			68,44%	1 215 152,87 €
TOTAL HT	1 775 531,00 €	TOTAL			100,00%	1 775 531,00 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte** l'opération, son plan de financement prévisionnel et ses modalités de financement ;
- **Autorise** Madame le Maire à effectuer des demandes de subventions ;
- **S'engage** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

Demande de subvention à l'Agence de l'eau pour le forage à proximité de la salle des sports

Pour subvenir aux besoins en eau du système d'arrosage des terrains de foot, et dans le but de faire des économies d'eau, la commune va engager des travaux de forage à proximité de la salle des sports.

La commune souhaite faire appel à une aide financière de l'Agence de l'eau pour ces travaux prévus prochainement.

Nous sommes en attente du retour de l'Agence de l'eau pour connaître les modalités.

Madame le Maire sollicite le conseil municipal pour l'autoriser à faire les demandes de subvention nécessaire.

Par ailleurs, elle informe l'assemblée délibérante du coût d'un terrain de foot synthétique qui est de l'ordre de 750 000 € (sans compter les coûts d'entretien).

Quel est le coût du forage ?

2 études sont en cours :

- forage à 180 m : 29 000 € TTC
- réalisation d'un pompage : 16 000 € TTC

Pour information, il faut compter en moyenne 5 000 m³ d'eau pour arroser les 2 terrains de foot (honneur et entraînement) par saison estivale.

Une déclaration loi sur l'eau d'une installation, d'un ouvrage, de travaux ou d'activités (IOTA) a été déposée. Ce dossier a été accepté, avec des prescriptions à respecter. En cas de sécheresse et de restriction d'utilisation d'eau potable, ce système d'arrosage sera tenu de les respecter.

Pour ces travaux, la commune sera accompagnée d'un cabinet d'études.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, autorise Madame le Maire à effectuer toutes les démarches liées aux demandes de subventions de cette opération.

Zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAE nR)

Les communes sont des acteurs essentiels à la mise en œuvre de la loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables. Elles ont un rôle majeur à jouer dans le développement des filières nécessaires à la lutte contre le changement climatique et au renforcement de notre souveraineté énergétique.

La loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, dite loi APER, vise à accélérer et simplifier les projets d'implantation de producteurs d'énergie et à répondre à l'enjeu de l'acceptabilité locale.

Les dispositions de l'article L. 141-5-3 du Code de l'énergie inséré par l'article 15 de la loi du 10 mars 2023, prévoient la définition par les communes de zone d'accélération par filière pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables, après concertation du public.

La définition des ZAE nR permet à la commune d'identifier les secteurs où elle souhaite prioritairement voir des projets s'implanter et de renforcer l'acceptabilité des EnR sur le territoire communal. Pour les porteurs de projet, cela donne un signal clair les incitant à implanter leurs projets en ZAE nR, dans la mesure où un projet situé en ZAE nR a fait l'objet d'une première concertation (du 22 avril au 6 mai 2024).

Ces ZAE nR peuvent concerner toutes les énergies renouvelables. Elles sont définies, pour chaque filière de production d'ENR, en tenant compte de la nécessaire diversification des ENR, des potentiels du territoire concerné et de la puissance d'ENR déjà installée (L141-5-3 du code de l'énergie). Les filières de production EnR identifiées sont les suivantes : solaire photovoltaïque, solaire thermique, éolien, méthanisation, biomasse, géothermie et l'hydro-électricité.

Ces zones d'accélération ne valent pas exclusivité ni obligation de projet. Elles n'ont pas de portée réglementaire.

Les ZAE nR ne sont pas figées et sont révisables à chaque nouvel exercice de la Programmation Pluriannuelle de l'énergie (tous les 5 ans).

Dans un premier temps, le conseil municipal doit valider les propositions des ZAE nR et les émettre à la Préfecture, et dans un second temps, après avoir obtenu un avis conforme du Comité Régional de l'Energie, il sera demandé au conseil municipal de délibérer à nouveau pour valider définitivement les zones d'accélération.

Madame le Maire présente les parcelles proposées dans le cadre de ce projet :

- **pour les panneaux photovoltaïques sur toiture :**

Bâtiments communaux

TREFFORT	
Gymnase Treffort	Parcelle 166 section ZM ; Parcelle 168 section ZM
Résidence Mousserons	Parcelle 1893 section D
Ecole du Moulin	Parcelle 588 section F ; Parcelle 169 section ZK ; Parcelle 140 section ZK
Cantine	Parcelle 588 section F
Médiathèque	Parcelle 588 section F
Pôle GBA	Parcelle 590 section F
Maison Paillard	Parcelle 384 section F
Caveau du Revermont	Parcelle 378 section F
Hôtel Embellie	Parcelle 591 secteur F
Maison Sauvage	Parcelle 525 section F
Cabane de chasse	Parcelle 96 section ZK
Services techniques	Parcelle 192 section ZK
Centre de secours	Parcelle 191 section ZK propriétaire : SDIS
CUISIAT	
Camping : halle	Parcelle 190 quartier 137 section D
Camping : bâtiment accueil	Parcelle 189 quartier 137 section D
Restaurant Grange du Pin	Parcelle 188 quartier 137 section D
Eglise Cuisiat	Parcelle 130 quartier 137 section AB
Musée du Revermont	Parcelle 131 quartier 137 section AB
PRESSIAT	
Mairie	Parcelle 78 quartier 312 section AB

Auberge du Mont Myon	Parcelle 105 quartier 312 section AB
Services techniques	Parcelle 259 quartier 312 section ZD

-Parcelles privées

TREFFORT	
Usine Germain	Parcelle 514 Section A
Atelier Piroux	Parcelle 179 section ZK
Hangars agricoles	Parcelles 45 section ZM ; parcelle 2039 section D ; parcelle 28, section ZM
ZAE : Bat'ltch	Parcelle 4 section ZO
ZAE : Gavand	Parcelle 1367 section A ; parcelle 1440 section A
ZAE : atelier Mercier	Parcelle 1308 section A
ZAE : entreprise Akwel	Parcelle 1615 section A ; parcelle 1616 section A
ZAE : bâtiment SMA-Piroux	Parcelle 1653 section A
ZAE : entreprise Piroux	Parcelle 1571 section A ; parcelle 1560 section A ; parcelle 1304 section A ; parcelle 1458 section A ; parcelle 1307 section A ; parcelle 1455 section A
ZAE : EGT	Parcelle 1789 section A
ZAE : Rovipharm	Parcelle 1629 section A
Scierie	Parcelle 1659 section E ; Parcelle 1661 section E ; section 143 section E
Entreprise La Florentaise	Parcelle 1685 section A ; Parcelle 1687 section A
Hangar agricole Bouvard	Parcelle 9 section ZR
ADAPEI	Parcelle 1073 section A
Hangars agricoles Maréchal	Parcelle 129 section ZD ; Parcelle 102 section ZD ; Parcelle 100 section ZD
	Parcelle 128 section ZD ; Parcelle 123 section ZD ; parcelle 126 section ZD
Hangar agricole Ramel	Parcelle 40 section ZN
CUISIAT	
Hangar agricole Bouilloux	Parcelle 253 quartier 137 section D
Hangar agricole	Parcelle 255 quartier 137 section D
Chèvrerie	Parcelle 99 quartier 137 section ZC
Hangar agricole	Parcelle 3 quartier 137 section AB ; Parcelle 1 quartier 137 section AB
PRESSIAT	
Hangar Lafontaine	Parcelle 269 quartier 312 section ZD
Porcheries	Parcelle 161 quartier 312 section ZA ; Parcelle 160 quartier 312 section ZA
	Parcelle 150 quartier 312 section ZA

- pour le solaire d'ombrières :

Parking de la Grange du Pin	Parcelle 191 quartier 137 section D, parcelle 185 quartier 137 section D
	Parcelle 187 quartier 137 section D

Madame le Maire rappelle qu'il s'agit de propositions, qu'il n'y aura aucune obligation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, charge Madame le Maire, à l'unanimité, à transmettre cette proposition au référent préfectoral.

Tarifs vente de livres, des CD et des DVD à la médiathèque

Les collections de CD et DVD au même titre que celle de livres sont amenées à évoluer.

Dans le circuit du document, la phase de désherbage est aussi importante que celle des acquisitions puisqu'elle permet de garder des collections attractives en faisant de la place pour l'acquisition de nouveaux documents.

Une délibération autorisant la mise en place du désherbage est nécessaire. Il y a plusieurs années, le conseil municipal avait déjà pris une délibération autorisant le désherbage des livres, mais pas celui concernant les CD et les DVD.

Pour ce qui concerne les CD, comme évoqué lors du précédent conseil municipal, c'est un fonds qui n'est quasiment plus emprunté. Pour les raisons que l'on connaît, les usagers se sont progressivement tournés vers la dématérialisation de ce support. 25 prêts sur l'année 2023 (c'est peu comparé face aux 11400 prêts de livres sur cette même période). Les acquisitions sont stoppées depuis 2019.

Il convient donc de supprimer ce fonds. Pour autant, les usagers pourront continuer à avoir accès à un fonds de musique puisque la Bibliothèque Départementale de l'Ain (BDP) propose gratuitement un accès en ligne à toute personne régulièrement inscrite dans l'une des médiathèques du département.

Pour ce qui concerne le fonds DVD, il s'agit uniquement de désherber en fonction de critères de date d'édition, nombre d'années écoulées sans emprunts, état du document...

Ces documents pourront être mis à la vente (organisation une fois par an d'une vente des documents issus du désherbage et des dons fait à la médiathèque).

Cette année, la médiathèque va effectuer une vente des livres, des CD et des DVD le samedi 1^{er} juin.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ✓ Autorise, dans le cadre d'un programme de désherbage, l'agent chargé de la médiathèque municipale à sortir les documents de l'inventaire et à les traiter selon les modalités administratives qui conviennent :
 - Suppression de la base bibliographique informatisée (indiquer la date de sortie)
 - Suppression de toute marque de propriété de la commune sur chaque document
 - Suppression des fiches
- ✓ Donne son accord pour que ces documents (livres, CD, DVD) soient, selon leur état :
 - Vendus au tarif de 0,50 €, à l'occasion de ventes organisées par la médiathèque municipale, soit dans ses lieux, soit lors de manifestations locales ou d'événements particuliers. Les sommes récoltées pourront être réaffectées au budget d'acquisition d'ouvrages de la médiathèque.
 - Cédés à titre gratuit à des institutions ou associations qui pourraient en avoir besoin.
 - Détruits, et si possible valorisés comme papier à recycler.

Présentation du rapport annuel de réseau de chaleur

Comme tous les ans, le rapport annuel du réseau de chaleur doit faire l'objet d'une présentation au conseil municipal. Charlotte GESVRET expose les détails de ce rapport qui reste consultable en mairie aux heures habituelles d'ouverture.

Quelques chiffres :

Réseau de chaleur -> Longueur de 475 m

20 Sous-Stations raccordées – 19 en service

- 18 logements : 6 en accession – 12 en locatifs
- Bâtiments publics : Salle des fêtes, école élémentaire, maternelle, centre de loisirs, cantine, médiathèque, Grand Bourg Agglomération (pôle voirie)
- Commerces : maison sauvage, Embellie,
- Commerce raccordé mais non alimenté : Caveau du Revermont

Plateforme de stockage :

- Surface 450 m²,
- Capacité : 2000 MAP (Mètres Cube Apparents) environ (2 années de consommation).

Projection :

- Maison Paillard

Une réflexion est toujours en cours sur une possible extension du réseau de chaleur pour alimenter la Maison Paillard (4 locaux tertiaires et 2 logements) et 2 habitations privées. Cela permettrait de supprimer une chaudière fioul pour la mairie (maîtrise des coûts d'énergie, moins d'entretien et d'investissement en cas de remplacement, gain de place).

- Le Caveau du Revermont

Le Caveau du Revermont a demandé à être raccordé au réseau de chaleur communal. Nous prévoyons une rencontre avec l'entreprise JUILLARD Chauffage pour la réalisation.

Sachant que le réseau entre déjà dans le bâtiment. Il faut créer un réseau de radiateurs à eau pour l'ensemble du bâtiment.

L'étude est en cours.

Après en avoir pris connaissance, le conseil n'émet aucune réserve.

Tour des commissions

Grange du Pin :

Manifestations :

- 12^{ème} rencontre de véhicules citroën type H le week-end du 19 et 20 mai.
- Raid des collégiens le 22 mai. TMC le quotidien a interviewé les jeunes toute la journée, le reportage sera diffusé le 7 ou le 14 juin.
- 3^{ème} édition du défi Raid Bresse organisé par les Bress'amazones les 25 et 26 mai. Cet événement a rassemblé 80 équipes de 2 personnes.
- Concentration de motos les 8 et 9 juin prochains.

A ce jour, la commune n'a pas recruté de maître-nageur pour cet été.
Par contre, l'équipe du camping est au complet.

Les nouveaux mobil homes seront installés courant juin.

La soirée des entrepreneurs se tiendra le mercredi 29 mai à la salle des Rempart. Au programme : intervention de la Chambre de Commerce et d'Industrie (comment optimiser sa présence sur le Web), intervention de l'entreprise EGT Environnement, présentation des 24 nouvelles entreprises et présentation du village d'artisans par M. LECCA de Grand Bourg Agglomération.

Travaux sur Montmerle :

Les travaux d'enrobé, côté Ouest débuteront le 3 juin.

Les travaux d'eau potable, côté Est, pourraient démarrer mi-juin.

Une réunion sera programmée début juin avec les habitants.

Voirie :

La commune a reçu des devis :

- 32 000 € pour le chemin de Plantaglay (travaux programmés à partir de septembre),
- 28 000 € pour le chemin de la Grange du Pin.

Commission Culture :

Petit-déjeuner concert avec « Le retour de Gaspard » le 26 mai. Les artistes seront accueillis en résidence au mois de juillet.

Une réunion est programmée prochainement, avec le musée du Revermont, pour préparer les journées européennes du patrimoine, avec le projet de valoriser le patrimoine itinérant, comme le sentier botanique. La commission se rapprochera de l'association des Amis de Treffort et musée du Revermont.

Repair café :

La prochaine rencontre sera le samedi 8 juin. Les rencontres précédentes se sont bien passées.

OAP Centre de Treffort :

Un travail s'effectue actuellement avec Grand Bourg Agglomération (GBA) et le cabinet BERTHET sur le projet du futur quartier de l'OAP Centre de Treffort. La commune a déposé un dossier auprès de GBA pour un appel à projet d'urbanisme et nous avons été lauréat. La réflexion porte sur l'aspect paysager, la ressource en eau, les déplacements, pour articuler au mieux ce futur quartier et de faire en sorte qu'il réponde aux enjeux à

venir (réchauffement climatique, besoin énergétique, ...).

Commission scolarité :

Une réunion de comité de pilotage est programmée le lundi 10 juin dont l'objectif sera la réflexion sur l'enherbement et la végétalisation des cours d'école dans le cadre du projet NEFLE (Notre école, faisons-la ensemble).

Inauguration de la forêt pédagogique avec les élèves du cycle 2 (CP CE1 et CE2) le vendredi 28 juin, sur le thème des animaux de la forêt.

La Treffortine organise un mini camp à la Grange du Pin les 25, 26 et 27 juillet (14 enfants inscrits).

Bulletin municipal :

Diffusion auprès des habitants courant juillet. Date limite pour la réception des articles le 1^{er} juin.

Course cycliste :

Une course est organisée le 11 juillet. Le parcours s'étend de Beaupont jusqu'à Hauteville avec une étape sur la commune entre 14h et 14h30 (hommage à Roger Pingeon). Recherche de signaleurs pour cette manifestation.

Commission séniors :

Sortie visite des villages : la 1^{ère} sortie sera le samedi 1^{er} juin sur Treffort (Château, visite libre, repas au château, gymnase, lavoir de la platte) 14 séniors sont inscrits.

La 2^{ème} sortie sera le mercredi 26 juin (Musée du Revermont, repas à l'auberge du Mont Myon, Eglise de Pressiat) 4 séniors sont inscrits pour l'instant.

La 3^{ème} sortie sera le lundi 30 septembre (Montmerle, repas à la cantine, Grange du pin).

Résidence autonomie les Mousserons :

Dans un objectif d'amélioration continue de la qualité, les établissements, comme la résidence autonomie, évaluent et font procéder à l'évaluation de la qualité des prestations. Cette évaluation doit être effectuée au cours du 2^{ème} semestre 2024. Le cabinet sélectionné est GK Conseil.

Pour se faire, en amont, nous devons réaliser une auto évaluation qui est actuellement en cours.

Le Conseil de Vie Sociale (CVS) est programmé le samedi 8 juin.

Médiathèque :

L'électricité est désormais terminée.

Suite à des problèmes techniques concernant le plancher chauffant dans le sas d'entrée, la difficulté a été neutralisée par l'installation d'un dallage classique

Le bardage bois extérieur doit être posé prochainement.

Questions diverses

M. PUDDU transmet le message d'un habitant qui lui a fait part de son mécontentement au sujet de la mise en herbe des cimetières et de la tonte qui n'est pas fait régulièrement. Madame le Maire rappelle la volonté de la commune de désenherber les cimetières pour ne plus utiliser de produits phytosanitaires. Cette décision nécessite un entretien régulier que la commune a souhaité sous-traiter à l'Adapéi. Il faut rappeler que le temps pluvieux entraîne la pousse de l'herbe qui nécessite plus d'entretien. L'entretien du cimetière de Treffort a débuté ce lundi 27 mai.

E. PONCIN fait remonter des incivilités sur le site de la Platte. Très régulièrement elle constate des déchets (canettes notamment) qui sont laissés sur place par les visiteurs.

Concours de labour : les Jeunes Agriculteurs organisent le concours les 24 et 25 août prochains à l'Etang des Pilles (exposition de tracteurs, labour cheval, comice agricole, marché de producteurs) avec un concert de Courant d'Eire. La route départementale RD3b sera en sens unique, le stationnement sera interdit et la vitesse limitée à 30 km/h. 5 000 personnes sont attendues.

Panneaux d'information patrimoniale à Treffort : l'inauguration du samedi 25 mai s'est bien déroulée, avec la déambulation dans les rues de Treffort.

Réunions de quartier :

La 1^{ère} s'est déroulée le 23 mai à Treffort.

Les prochaines seront le 28 mai à Treffort, le 30 mai à Cuisiat et le 4 juin à Pressiat.

Prochain Conseil Municipal : 25 juin 2024 à 20h
23 juillet 2024 à 20h

**Le Maire,
Monique WIEL**



La séance est levée à 22h58

**Le secrétaire de séance,
Jean-Luc LEBOEUF**

